

Monsieur Henri-Pierre Guilbert
Président-Directeur général Dauphiné Libéré

Veurey, le 2 décembre 2008

Monsieur,

Lors du CE de novembre, vous nous avez annoncé que suite à un contrôle de l'URSSAF, l'abonnement du quotidien aux salariés et retraités va être supprimé et qu'à la place vous proposez un abonnement avec une réduction de 30 %.

Comme nous vous l'avons annoncé, nous vous demandons de respecter les salariés concourants et qui ont concourus à la réalisation du quotidien.

Nous vous demandons que vous communiquiez au Comité d'Entreprise le rapport de l'URSSAF concernant ce redressement.

Etant donné que d'après l'URSSAF c'est un avantage en nature, il faut que vous le réintégriez dans le salaire, ceci de la même manière que pour l'attribution des vêtements de travail dans le technique et ceci pour les salariés actifs.

Pour les salariés en cessation d'activité ou en retraite, un abonnement avec une réduction de 50 % leur sera attribué.

Pour votre information, cette pratique est déjà mise en place au Progrès.

Bien entendu, tout cela ne pourra se faire que par acceptation individuelle des personnes.

En attente d'une réponse rapide, veuillez recevoir nos salutations

Pour le bureau, **Daniel Cappadoro**
Secrétaire général
Filpac-CGT Dauphiné Libéré

Affichage